



POSITION DE L'UEL PAR RAPPORT AU DIALOGUE SOCIAL

A la suite de la dernière réunion du CPTE, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) souhaite à la fois réaffirmer son attachement au dialogue social et proposer une autre approche pour l'avenir.

Le Comité Permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE), composé de représentants du gouvernement, des syndicats et des entreprises, s'est réuni le 18 septembre 2019 à huis clos. En début de réunion, l'UEL a pris l'initiative d'exposer au Ministre du Travail et aux syndicats une nouvelle méthode pour avancer sur les enjeux du monde du travail. Ce que l'UEL propose est novateur et complémentaire par rapport au modèle classique du dialogue tripartite luxembourgeois, qui correspond mieux aux défis du monde d'aujourd'hui. Si l'UEL reste viscéralement attachée au dialogue social, elle souligne l'importance que ce dialogue ait lieu au sein même de l'entreprise, avec l'ensemble des salariés, qu'ils soient syndiqués ou non.

L'UEL et ses membres souhaitent porter leurs idées au décideur de tout ce processus et sur tous les sujets en la personne du Ministre du Travail. Il lui reviendra de veiller à légiférer de façon à développer l'activité économique des entreprises tout en tenant compte des intérêts et des attentes des salariés. Il faut permettre aux entreprises de s'adapter aux changements économiques et sociétaux et aux nouveaux enjeux du monde du travail, car les défis de demain sont phénoménaux – pour les entreprises et toutes les personnes qui y travaillent.

L'UEL propose donc que :

1. le Ministre du Travail détienne le rôle central et développe les différents sujets afférents au droit du travail prévus par l'accord de coalition,
2. le Ministre du Travail procède à des entretiens bilatéraux avec l'UEL et les syndicats,
3. l'UEL et les syndicats soient libres de dialoguer avec le Ministre sur la teneur des idées ou projets de loi qu'il aura développés. Le rôle de l'UEL se concentrera sur un travail et un dialogue avec le Ministre afin de représenter les intérêts des entreprises et de proposer des pistes alternatives,
4. le Ministre du Travail ait donc comme responsabilité de faire des choix politiques en tenant compte de son idée initiale sur un sujet bien précis et en tenant compte ou non des remarques de l'UEL et des syndicats.

Cette approche permettrait de sensibiliser les parties en présence aux besoins de compétitivité et de flexibilité des entreprises, tout en prenant en considération les enjeux énormes du monde de demain.

« Nous sommes convaincus que cette méthode de travail serait plus efficace et éviterait une politisation à outrance des positions des forces en présence et nous souhaitons que le Ministre y voit une alternative pour l'avenir », conclut Nicolas Buck, Président de l'UEL. Ce sera à l'ordre du jour de la prochaine entrevue avec le gouvernement, qui se tiendra le 1 octobre 2019.

A propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des chambres professionnelles et des organisations d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Parce que ses membres assurent 80% des emplois et produisent 85% du PIB, l'UEL veut placer l'entreprise et ses enjeux au cœur de la société luxembourgeoise. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents. Plus d'infos sur www.uel.lu

Contact presse : 26 00 91 ou press@uel.lu

